

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2110

présenté par

M. Michels, M. Zulesi, M. Chalumeau, M. Colas-Roy, Mme Le Feur, M. Touraine,
Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Riotton, Mme Galliard-Minier, M. Rudigoz, Mme Brugnera,
Mme Sylla, M. Mis, M. Leclercq et M. Thiébaud

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.